



61^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme
Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes
handicapées, Heba Hagrass

Intervention du Luxembourg

6 mars 2026

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souscrit à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son précieux rapport.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Nous partageons pleinement les conclusions émanant de votre rapport sur la participation des personnes handicapées à la vie politique. Malgré un cadre normatif international existant, comme la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la participation politique des personnes handicapées reste très limitée. Les obstacles que vous avez identifiés, comme la stigmatisation, les restrictions discriminatoires de leur capacité juridique, l'absence d'aménagements raisonnables ou encore l'inaccessibilité des lieux de pouvoir, représentent de réelles limites qui nourrissent une exclusion inacceptable.

Le Luxembourg est convaincu que les personnes handicapées doivent pouvoir exercer effectivement leurs droits politiques sur un pied d'égalité. Cela inclut le fait de pouvoir se présenter aux élections mais également d'exercer des mandats électifs.

Pour en arriver là, des changements structurels sont indispensables, comme l'abrogation de législations discriminatoires, la garantie d'une accessibilité universelle et la participation active des personnes handicapées aux processus décisionnels, surtout en ce qui les concerne personnellement.

Madame la Rapporteuse spéciale, dans cette perspective, quelles mesures les États devraient-ils adopter en priorité pour garantir que les personnes handicapées puissent voter, mais aussi, et surtout, participer aux processus décisionnels et exercer un mandat électif sans obstacle ?

Je vous remercie.

221 mots (1min30sec)